

ARIGNAC



Bulletin municipal
Janvier 2021

En cette période fort difficile, la vie communale a suivi son cours :

Les travaux d'assainissement, l'enfouissement des réseaux Route de Tarascon, l'engazonnement du Cimetière, le débroussaillage du Castela, la pose des plaques de rues, et le goudronnage à Ménac ainsi qu'au Chemin de la Plaine, attestent d'une activité qui contraste avec le climat pesant et incertain de ces derniers mois.

Malgré tout, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé pour cette nouvelle année.

Philippe Pujol

RAPPEL : NOUVEAU SITE INTERNET

Retrouvez toutes les informations du village sur le site officiel de la Mairie : www.mairie-arignac.fr

RAPPEL : DÉPÔT DES SACS JAUNES

Pour ne pas nuire à la propreté du village, les sacs d'ordures jaunes étant ramassés une fois par semaine, **il est impératif de les déposer uniquement le lundi soir.**

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 10.07.2020

DESIGNATIONS DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS CHARGES DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le 27 Septembre 2020.

Pour cela, il y a lieu de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants représentant la Commune d'Arignac lors du vote des Sénateurs. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote de la liste suivante :

- **Délégués titulaires :**
 - Monsieur GALY Bernard
 - Monsieur PUJOL Philippe
 - Monsieur GONCALVES Daniel

- **Délégués suppléants :**
 - Monsieur FERRE Emmanuel
 - Madame ORUS Stéphanie
 - Madame MEHL Mélanie



Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

Pour : 14
Nul : 0

La liste proposée ci-dessus est votée à la majorité absolue.



EMPRUNT BANCAIRE REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE D'ARIGNAC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que jusqu'à présent, le Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ariège (SDE09) contractait un emprunt bancaire global pour toutes ses collectivités membres afin de financer ses travaux. Ensuite, chaque collectivité remboursait sa quote-part. A compter de cette année, le SDE09 n'est plus autorisé à faire cet emprunt global. Chaque collectivité va donc devoir le faire à son nom propre.

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu des travaux prévus cette année par le SDE 09 un emprunt est donc nécessaire :

Réalisation d'un Contrat de Prêt consenti par le Crédit Agricole d'un montant total de 187 800 € au taux fixe de 1.61% pour une durée de 20 ans avec remboursement au trimestre.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Décisions modificatives – Budget Régie

Il ressort de l'examen des documents par le Percepteur que le Budget Prévisionnel de la Régie n'est pas équilibré suite à une erreur de frappe dans la comptabilisation des amortissements. En second, suite à la réception tardive d'une facture datant de 2019, les crédits ouverts au chapitre 012 ne sont pas suffisants.

Il convient donc de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- Mouvement de crédit entre chapitres du 001 au 023 de +/- 0.07 € en dépenses de fonctionnement.
- Mouvement de crédit entre chapitres du 021 au 040 de +/- 0.07 € en recettes d'investissement.
- Mouvement de crédit entre chapitres du 67 au 012 de +/- 10 000 € en dépenses de fonctionnement.

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- Décisions modificatives – Budget Commune

Il ressort de l'examen des documents budgétaires de la Commune par le Percepteur qu'une écriture comptable d'affectation du résultat a été omise. Il convient donc de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

- Mouvement de crédit entre chapitres 012 et 011 au 023 de +/- 44 477.64 € en dépenses de fonctionnement.
- Mouvement de crédit entre chapitres du 010 au 021 de +/- 44 477.67 € en recettes d'investissement.

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Conseil municipal du 09.09.2020



DELIBERATION SUBVENTION ASSOCIATION

L'association Tarasconnaise LES MILLE PATTES DU PAYS DE TARASCON SUR ARIEGE, qui a pour but la promotion des bienfaits de l'activité physique sur la santé, nous a sollicités pour l'octroi d'une subvention.

Pour rappel, le montant global des subventions déjà alloué chaque année a été diminué en 2018 pour des raisons d'économie budgétaire. Néanmoins, un montant accessoire est toujours réservé pour d'éventuelles subventions exceptionnelles.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'octroi d'une subvention de 50.00 €.

Délibération votée : 13 voix POUR et 1 voix ABSTENTION.

DELIBERATION TRAVAUX SDE09

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ariège (SDE09) va entreprendre des travaux de gainage en coordination avec les travaux d'Assainissement du SMDEA pour éviter de ré-ouvrir la route. Ainsi le SDE09 allègera en totalité la part financière de la Commune concernant les aménagements :

- Chemin du Vignadou

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 10 000 €.

- Route de Foix sur le Poste BROUSSET

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 33 000 €.



Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Contrat Local de Santé

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé souhaite mettre en place une politique de santé au plus près des besoins du territoire.

A partir de septembre 2020, des groupes de travail vont être mis en place afin de compléter le diagnostic du territoire et de proposer des actions ou des projets. Tout(e) citoyen(ne) peut participer à ces groupes de travail. Il convient donc de désigner les représentants du Conseil Municipal pour chaque groupe de travail :

▶ **Groupe 1 : Accès aux soins**

Catherine ESTEVE

Stéphanie ORUS

▶ **Groupe 2 : Santé mentale – Suivi Psychologique**

Anny SVETZ

Patricia HEBINGER

▶ **Groupe 3 : Prévention et promotion de la santé**

Catherine ESTEVE

▶ **Groupe 4 : Valorisation de l'existant – Coordination entre acteurs**

Philippe PUJOL

▶ **Groupe 5 : Logement et habitat**

Anny SVETZ

- Commissions Communauté de Communes du Pays de Tarascon

La Communauté de Communes du Pays de Tarascon a mis en place des commissions pour chaque domaine d'intervention de l'intercommunalité dans le but d'éclairer et d'aider à la décision des élus. Elles sont ouvertes aux Conseillers Municipaux.

▶ **Politique sociale et développement des services publics de proximité :**

Catherine ESTEVE

Stéphanie ORUS

▶ **Politique Educative Locale (PEL) / Culture**

Mathias PIQUEMAL

Stéphanie ORUS

▶ **Cadre de Vie, Préservation de l'environnement et développement durable**

Anny SVETZ

Patricia HEBINGER

▶ **Structuration et développement touristique**

Mélanie MEHL

Stéphanie ORUS

▶ **Travaux, thermalisme et développement des solidarités territoriales**

Mélanie MEHL

Gilles BRU

▶ **Communication et promotion du territoire**

Mathias PIQUEMAL

▶ **Aménagement du territoire et mobilité + commission Urbanisme :**

Daniel GONCALVES

▶ **Economie, Finances et Administration**

Thierry ROUCH

- Mise en place des blocs d'Hygiène Canine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite du confinement les blocs d'hygiène canine (*comportant un distributeur de poches et une poubelle*) n'ont toujours pas pu être installés.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide que le premier bloc sera installé sur la Place des Platanes et que le deuxième sera installé sur le parking de la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que les déjections canines posent de véritables problèmes en termes d'hygiène et de sécurité, de finances et de dégradation de l'environnement urbain et du cadre de vie.

Toute personne accompagnée d'un chien est tenue de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections de son animal sur tout le domaine public communal.

- Mise en place des Plaques de Rues

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du confinement les plaques de rues n'ont toujours pas pu être installées. Leur pose débutera à l'automne dans les quartiers où les travaux d'assainissement sont achevés, afin de ne pas risquer de les endommager.

- Prolongation du CDD Employé Communal Polyvalent Espaces Verts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prolonger jusqu'au 31.10.2020 l'agent contractuel pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Conseil municipal du 29.10.2020

POUVOIR DE POLICE (ARRETE)

Pour rappel : Le Code Général des Collectivités Territoriales permet le transfert de certains pouvoirs de police spéciale des Maires aux Présidents des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), lorsque celles-ci sont compétentes dans ces domaines, afin de faciliter et d'améliorer l'action des EPCI en dotant leurs Présidents de pouvoirs de police spéciale, utiles à l'exercice de leurs compétences.

Le Maire étant souvent le mieux à même d'exercer les Pouvoirs de Police en fonction des spécificités de sa commune, le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert des Pouvoirs de Police « Spéciale » du Maire au Président de l'EPCI.

Deux arrêtés vont être pris :

- Un premier pour le Smectom du Plantaurel, concernant la collecte des déchets ménagers.
- Un second pour la Communauté de Communes du Pays de Tarascon concernant le stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, la circulation et le stationnement (en matière de voirie), la police de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis et aux résidents.

DESIGNATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle que l'Enquête de recensement de la Population aura lieu du 21 Janvier au 20 Février 2021.

Pour que celle-ci se déroule de manière optimale la Commune doit recruter 2 Agents Recenseurs.

Après débat, le Conseil Municipal propose de retenir :

- Mlle VALERO Léa
- M. ROUGE Maxime

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.



DECISION MODIFICATIVE REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il convient de voter des crédits supplémentaires afin de réajuster des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-39000.00	
6051	Electricité	33000.00	
6218	Autre personnel extérieur	16000.00	
672	Reversement excédent collectivité rattachement	-10000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2182	Matériel de transport	-39000.14	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-39000.00
281534 (040)	Installation Télédistribution		-0.14
TOTAL :		-39000.14	-39000.14

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en Mairie.

Délibération votée à l'unanimité des membres

TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à l'arrêté préfectoral du 5 Octobre 2017 autorisant les Communautés de Communes à réaliser, par voie de mandat, les travaux de voirie des communes membres, le Maire informe de la nécessité de réaliser de tels travaux sur l'année 2021.

Il souligne l'opportunité de conventionner avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon car cette démarche permet aux communes de disposer d'un subventionnement majoré dans le cadre de la DETR intercommunale. Après débat, Monsieur le Maire propose :

- De confier à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie de la commune par voie de mandat pour l'année 2021.
- D'approuver le projet de convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.
- De l'autoriser à signer ladite convention et d'engager l'ensemble des démarches pour réaliser ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- Cyprès du Cimetière

Les Cyprès du Cimetière présentant des signes de maladie, il a été décidé de les abattre afin de garantir la sécurité et le respect des lieux. Pour réaliser ces travaux, trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Après examen des propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a mandaté l'entreprise la moins-disante, la SARL ACTE, pour réaliser ces travaux d'un montant de 2 680.00 € TTC et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- SAFER

Régulièrement la Mairie vérifie la liste des « biens vacants et sans maître ».

Cette procédure très complexe, en raison de la diversité juridique de ces biens, consiste à terme à les incorporer dans le patrimoine foncier de la Commune. La SAFER propose une prestation spécifique aux Collectivités pour repérer et maîtriser des biens vacants et sans maître. Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre rendez-vous avec la Safer afin d'étudier le déroulement et le coût de cette opération.

Décision votée à l'unanimité des membres présents.



- Boiseries des Fenêtres du Presbytère

Lors du Conseil Municipal du 27 Mai 2020, il avait été décidé d'inscrire la remise en état des boiseries des fenêtres du Presbytère sur un programme d'investissement 2020.

Le Conseil Départemental nous a donc accordé une subvention d'un montant de 3 300.00 € pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir l'entreprise pour la réalisation des travaux et de se prononcer sur ce dossier. Pour réaliser ces travaux, deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

Après examen des propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a mandaté l'entreprise la mieux disante (3 couches au lieu de 2), la SARL PASCAL PEINTURE, pour réaliser ces travaux pour un montant de 11 286 € HT et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- Zone du Béal

Après plusieurs réunions de la Commission des Travaux au sujet de la Zone du Béal et compte-tenu des travaux prévus, il a été décidé qu'ils s'effectueraient en plusieurs tranches. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de déposer pour la 2^{ème} tranche des travaux des dossiers de subvention à l'Etat, la Région et le Département pour l'exercice 2021.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

ETAT CIVIL



LOUBET Loïc & GARDEL Elodie 08.08.2020

BERTULETTI Pascal & SIMON Fabienne 12.09.2020



SANCHEZ MARCELO Pacôme 21.06.2020

TERMAT Milo 05.07.2020

CALDERON Antoine 10.11.2020



GADAL Joseph 13.07.2020

PARROUFFE Emile 28.08.2020

PERMIS DE CONSTRUIRE

MARTINEZ Honoré 5 Bis Chemin de l'Inclos Abri couvert

LATOUR TERRASSEMENT ZAE de Prat Long Lot n°1 Entrepôt

BERGE Pascal 27 Chemin de la Plaine Appentis

VALIN GERMA Fabien Marie 15 Bis Chemin du Trémental Modif. Maison individuelle

MARTINIÈRE Daniel Hameau de Ménac Maison individuelle

QUELQUES INFORMATIONS EN BREF

Rentrée des classes année scolaire 2020/2021 : A la dernière rentrée scolaire, les 56 élèves de l'école ont accueilli une nouvelle enseignante, Madame Anne Margaillan, qui remplace Madame Cécile Villemus. Lors du Conseil d'école du 3 novembre dernier la Directrice, Madame Julie Dalla-Costa, a pu présenter un bilan complet du fonctionnement de l'école : effectifs, règlement intérieur, information sur la prévention des risques et la mise en sécurité, cantine, fonctionnement de l'ALAE, de la coopérative, de l'association ASPARELA, projets...

Cérémonie du 11 novembre : La pandémie du Coronavirus 19 n'a pas permis d'honorer comme il se doit les enfants d'Arignac morts pour la patrie. Seuls quelques élus accompagnés de Monsieur Norbert Meler, Maire de Foix et Président de l'Association des Maires de l'Ariège ont été autorisés à se rendre au Monument aux morts pour y déposer une gerbe.

Cimetière : A la suite de l'abattage des cyprès, la 2^e tranche de l'engazonnement des dernières allées du vieux cimetière est en cours de réalisation.

Mutuelle Complémentaire : Grâce à un de nos concitoyens, le projet de couverture mutuelle complémentaire à un tarif attractif progresse positivement et sera analysé par le Conseil Municipal début 2021.

Entretien et fleurissement des espaces verts et voiries communales : En plus de l'investissement régulier de nos employés municipaux et de l'association «Pâte à choux fleur», notre village a bénéficié dans la cadre de la mutualisation intercommunale, de journées d'entretien de la part de l'équipe « Vallées, Villages, Montagnes » pour nettoyer le Castela, le Pujol et le bord du Saurat en face du chemin des carrières.

Mise en place de ralentisseurs sur la D 8 : Des subventions ont été débloquentes pour sécuriser la traversée du village. Des ralentisseurs sont prévus sur la D 8. Les deux premiers vont être placés bientôt Route de Foix.

PNR : Dans le cadre des journées EDUC'TOUR organisées par le PNR, une délégation d'une trentaine d'élus et de techniciens du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises est venue visiter « un gîte de groupes » qui est en voie d'achèvement. Lors de ces visites, la Mairie a pu évoquer les bénéfices de l'extinction nocturne et la thématique « Pierres Sèches ».

Écobuage dirigé : Dès que les conditions climatiques le permettront, un écobuage dirigé est programmé sur les hauteurs du Pech. Il sera surveillé par le corps des sapeurs-pompiers de Tarascon qui mettront en place des coupe-feu afin d'éviter toute propagation.

Le point sur la Communauté de Communes du Pays de Tarascon : L'intercommunalité s'est engagée dans une politique de soutien aux commerces et artisans locaux en finançant deux fonds régionaux (Fonds OCCITANIE et L'OCCAL - voir p.9).

Pôle Enfance Jeunesse Parentalité : Le Pôle Enfance Jeunesse Parentalité du Pays de Tarascon est en bonne voie de réalisation. Le marché de travaux est lancé et la livraison de l'ensemble est prévue au printemps 2022.

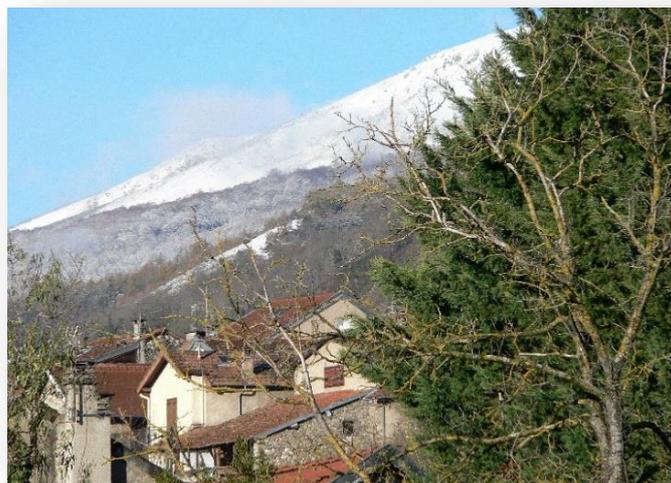
Recensement (dernière nouvelle) :

En raison des mesures sanitaires en vigueur liées à la pandémie de Coronavirus 19, l'INSEE a décidé de reporter le recensement en 2022.

CRISE COVID :

Ne restez pas isolé(e.s) ! Depuis le début de la crise, les services de la Mairie ainsi que les élus Municipaux sont à votre écoute et restent à votre disposition. N'hésitez pas à les contacter au 05 61 05 77 55 ou par mail :

mairie.arignac@wanadoo.fr





«Durant cette année difficile, inédite, la Communauté de communes du Pays de Tarascon a continué d'agir au service de l'intérêt général des 20 communes qui la compose. Malgré des retards inévitables, le Conseil communautaire, renouvelé suite aux élections municipales, poursuit son action solidaire pour un développement durable de notre territoire».

Philippe PUJOL,
Président de la Communauté de communes
du Pays de Tarascon

LES GRANDS DOSSIERS DE L' ANNÉE 2020

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS) :

Diagnostic et plan d'action

Lancée début 2020, la phase de diagnostic a bénéficié d'une adhésion remarquable de la part de l'ensemble des acteurs. Cinq groupes de travail composés de 20 à 35 participants volontaires, citoyens, élus, professionnels du soin, de l'éducation, des personnes âgées, du social, associations etc, ont «planché» sur les différentes thématiques proposées. Hélène Ménard, en charge de ce dossier pour la collectivité et l'ARS poursuit la réalisation de ce diagnostic territorial qui devrait, si la situation le permet, être présenté en réunion publique début 2021, assorti d'un plan d'actions. Aboutir à la signature d'un CLS au premier trimestre permettra de mettre en oeuvre des solutions adaptées à notre territoire, pour une offre de santé de proximité de qualité.

DE NOUVEAUX LOCAUX :

La Comcom' en centre-ville

La Communauté de communes est à l'étroit dans ses locaux actuels, inadaptés à sa mission de service public. En achetant et en réhabilitant la maison Montaut située place Jean-Jaurès à Tarascon-sur-Ariège, la collectivité se dotera de locaux adaptés et se rapproche de ses usagers. Cette relocalisation des services publics au centre-ville intègre pleinement la dynamique du contrat Bourg-centre mis en oeuvre à Tarascon-sur-Ariège, et des nouvelles compétences. Les travaux débuteront en 2021.



DE NOUVELLES COMPÉTENCES

France-services et construction de la gendarmerie

La procédure de transfert de la compétence France Services a abouti en septembre 2020. Actuellement géré par la commune de Tarascon-sur-Ariège, ce service deviendra intercommunal en 2021. Les maisons France-Services regroupent une offre de proximité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne.

La construction de la nouvelle gendarmerie revient également à la Communauté de communes. Le choix du terrain devrait être acté avec les services compétents de la gendarmerie avant fin 2020. Il est temps de doter notre brigade de locaux leur permettant de remplir leurs missions et de loger leurs familles dans de meilleures conditions.

CRISE SANITAIRE

SOUTIEN À LA POPULATION

27 000 masques
distribués

Depuis le début de la crise, la Communauté de communes a fourni **15 000** masques chirurgicaux et **10 000** masques tissus aux communes pour la distribution à la population. Plus récemment, **2 000** masques enfant ont été fournis aux 13 écoles du territoire.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

50 000 euros
engagés

La Communauté de communes participe à trois fonds de solidarité mis en place par la Région Occitanie.

Fonds Occitanie
destinés à soutenir les TPE et PME (jusqu'à 50 salariés) ayant perdu au moins 20% de leur chiffre d'affaires 2019.

Fonds « L'OCCAL »
en faveur du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité prenant la forme d'une aide à la trésorerie (avances remboursables) et de subvention pour faire face aux investissements sanitaires d'urgence nécessaires à la reprise d'activité.

Fonds «L'OCCAL -LOYER»
destiné à apporter une aide aux loyers des commerces indépendants.

*Le Maire,
Le Conseil Municipal,
Les Associations,*

vous souhaitent une très bonne année

2021

*et que, prochainement, de meilleures
circonstances nous permettent de nous
retrouver pour célébrer les événements
qui rythment la vie de notre village...*